# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1141 29 juillet 2002

## SOMMAIRE

AF International S.A., Weiswampach 54768	First Consulting S.A	54760
Alcolux, S.à r.l., Troisvierges 54722	First Consulting S.A	54760
Alcolux, S.à r.l., Troisvierges 54722	Five Mounts Investments S.A., Luxembourg	54759
Alla Fornace, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 54762	Hilger A.G., Amel-Born	54732
Alla Fornace, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 54762	HMS Lux S.A., Luxemburg	54757
Alla Fornace, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 54762	I.F. Invest, Initiative & Finance Invest S.A.H., Lu-	
Alla Fornace, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 54762	xembourg	54732
Alla Fornace, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 54762	I.F. Invest, Initiative & Finance Invest S.A.H., Lu-	
Amyma, S.à r.l., Luxembourg 54760	xembourg	54732
Amyma, S.à r.l., Luxembourg 54760	lle de France Investissements S.A., Luxembourg.	54759
Arch S.A., Luxembourg 54748	Immobilière Jomi S.A., Mondercange	54753
Avisia Propreté, S.à r.I., Bertrange 54726	Indican Holding S.A., Luxembourg	54725
Avisia Propreté, S.à r.l., Bertrange 54726	Industries & Development S.A., Luxemburg	54742
B.C.C., Bureau & Computercenter S.A., Clervaux. 54741	IPA Construct, S.à r.l., Clervaux	54749
Ballast Nedam International Product Management	ISOL-Finance S.A., Luxembourg	54756
Luxembourg, S.à r.l., Keispelt 54752	ITC, GmbH, Weiswampach	54768
Ballast Nedam International Product Management	ITC, GmbH, Weiswampach	54768
Luxembourg, S.à r.l., Keispelt 54753	Jowa Europe, S.à r.l., Luxembourg	54730
Bejimac S.A., Weicherdange 54762	Jowa Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	54730
Belvaux Holding S.A., Luxembourg 54729	Kanaka Holding S.A., Luxembourg	54743
Bieler Venture AG 54729	KBC International Portfolio S.A., Luxembourg	54730
(The) Big Eagle S.A., Luxembourg 54747	Lanimullion S.A., Luxembourg	54742
Bluetale S.A., Wiltz	Lauer Massivhaus, S.à r.l., Remich	54755
C.C. & T. S.A., Luxembourg 54750	Lauer Massivhaus, S.à r.l., Remich	54756
Café Mertziger Stuff, S.à r.l., Mertzig 54757	Lux International Finance S.A.H., Luxembourg	54729
Calibois S.A., Luxembourg 54741	Lux International Finance S.A.H., Luxembourg	54729
Capital Medial Corporation S.A., Luxembourg 54727	Luxvelo S.A., Wasserbillig	54757
Capital Medial Corporation S.A., Luxembourg 54728	Lyca Investment S.A., Luxembourg	54731
CTM Holding S.A., Luxembourg 54748	Lyca Investment S.A., Luxembourg	54731
Dudinka Holding S.A., Luxembourg 54742	Mezzonen S.A., Luxembourg	54748
Edfund S.A., Luxembourg 54747	Millers Storage Holdings S.A., Luxembourg	54744
Eliolux S.A., Luxembourg 54723	Mirado S.A., Luxembourg	54751
EMD Invest S.A.H., Luxembourg 54748	Multimet S.A., Luxembourg	54746
European Dynamics Luxembourg S.A., Luxem-	Musirent-Lux, S.à r.l., Asselborn	54761
bourg 54759	Napalm S.A., Luxembourg	54740
Exotica S.A.H., Luxembourg 54749	Nordbois, S.à r.l., Troisvierges	54747
Farmint Group Holding S.A., Luxembourg 54743	Ora Banda S.A., Luxembourg	54730
Figeac Consulting S.A., Luxembourg 54765	Orangenburger S.A.H., Luxembourg	54723
Financière Photo Europe S.A., Luxembourg 54745	PARFIMO Participations Financières Immobilières	
Financière Photo Europe S.A., Luxembourg 54746	S.A., Luxembourg	54742

Pefalu, S.à r.l., Luxembourg	54751	Société Financière pour la Distribution S.A., Lu-	
Peinture Lacour, S.à r.l., Luxembourg	54761	xembourg	54724
Pro Peinture S.A	54750	Société Immobilière de Clervaux S.A., Clervaux	54725
Pura Holding S.A., Luxembourg	54765	Société Internationale Italcementi (Luxembourg)	
Rapid Press, S.à r.l., Bertrange	54758	S.A., Luxembourg	54732
Reisswolf S.A., Bertrange	54760	Sodipar S.A., Luxembourg	54746
Reservjagd Aktiengesellschaft, Luxembourg	54728	Sotalux S.A., Luxembourg	54761
Reservjagd Aktiengesellschaft, Luxembourg	54728	Treff Holding S.A., Luxembourg	54724
Restaurant Speltz, S.à r.l., Luxembourg	54761	Tung Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	54743
Roswell Intertrade S.A	54749	Upifra S.A., Luxembourg	54723
Scaraben Limited S.A., Luxembourg	54744	Valtobac Limited S.A., Luxembourg	54746
Security Capital European Realty Management		Vehicle S.A., Luxembourg	54724
Holdings S.A., Luxembourg	54744	Vehicle S.A., Luxembourg	54724
Security Capital European Services S.A., Luxem-		Vehicle S.A., Luxembourg	54731
bourg	54744	Vulcalux, S.à r.l., Windhof	54759
Security Capital (EU) Management Holdings S.A.,		Waplinvest S.A.H., Luxembourg	54741
Luxembourg	54744	Waplinvest S.A.H., Luxembourg	54741
Security Capital U.S. Realty Management Holdings		Waste Equipment International S.A., Luxem-	
S.A., Luxembourg	54744	bourg	54757
SIS-Groupe Benelux S.A., Luxembourg	54731	Zakhem International S.A., Luxembourg	54726
Société de Construction Immobilière Franco-Belge,		Zakhem International S.A., Luxembourg	54728
Luxembourg	54723		

## ALCOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 1, rue de Wilwerdange.

R. C. Diekirch B 1.976.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 21 mai 2002, vol. 210, fol. 97, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisiverges, le 28 mai 2002.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(02034/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2002.

#### ALCOLUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9911 Troisvierges, 1, rue de Wilwerdange.

H. R. Diekirch B 1.976.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 14. Dezember 2001

Aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 14. Dezember 2001, einregistriert in Clervaux am 21. Mai 2002, Volume 210, Folio 97, Case 9, geht folgendes hervor:

Die Gesellschafterversammlung beschließt einstimmig:

- 1. Den Nominalwert der Anteile zu streichen.
- 2. Das Gesellschaftskapital von derzeit 500.000 luxemburgischen Franken wird in Euro umgewandelt zum Kurs von 1 Euro für 40,3399 luxemburgische Franken, so dass das Gesellschaftskapital ab jetzt 12.394,67 Euro beträgt.

Der Nominalwert der Anteile wird abgeändert, so dass das Gesellschaftskapital von 12.394,67 Euro aus 500 Anteilen mit einem Nominalwert von je 24,78935 Euro besteht.

Da die Anzahl der Gesellschaftsanteile unverändert ist, bleibt die Anzahl Anteile pro Teilhaber ebenfalls unverändert.

- 3. Infolge der beiden vorangegangenen Beschlüsse wird der Wortlaut von Artikel 6, Absatz 1 der Satzung folgendermaßen abgeändert:
- **Art. 6. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital ist auf eine Summe von 12.394, 67 festgesetzt, eingeteilt in 500 Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je 24,78934 .

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 28. Mai 2002.

Für ALCOLUX, S.à r.l.

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

(02037/667/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2002.

## ORANGENBURGER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 20.972.

Les statuts coordonnés du 14 septembre 2002, enregistrés à Luxembourg le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

ORANGENBURGER S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(39006/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### SOCIETE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE FRANCO-BELGE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 29.586.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

SOCIETE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE FRANCO-BELGE

**Signatures** 

Administrateurs

(39007/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## UPIFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.235.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

UPIFRA S.A.

Signatures

Administrateurs

(39008/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

# ELIOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 10 mai 2002 à 10.00 heures

L'an deux deux mille deux, le 10 mai.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société ELIOLUX S.A., avec siège social au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, à savoir:

- Monsieur René Moris, demeurant à L-1853 Luxembourg
- Madame Jacqueline Moris-Buchler, demeurant à L-1853 Luxembourg
- Madame Carla Machado-Oliveira, demeurant à L-1329 Luxembourg.

Lesquels membres du conseil d'administration, se considérant comme dûment convoqués, ont pris la résolution suivante:

La société ELIOLUX S.A. sera valablement engagée envers la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG soit par la signature individuelle de son administrateur-délégué Monsieur René Moris, soit par la signature individuelle d'un de ses administrateurs: Madame Jacqueline Moris-Buchler ou bien Madame Carla Machado-Oliveira.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

R. Moris / C. Machado / J. Moris-Buchler

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39176/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## VEHICLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 48.093.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

VEHICLE S.A.

Signatures

Administrateurs

(39009/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

### VEHICLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.093.

Le bilan au 30 juin 2000 enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

**VEHICLE S.A.** 

Signatures

Administrateurs

(39010/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### SOCIETE FINANCIERE POUR LA DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 52.950.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

SOCIETE FINANCIERE POUR LA DISTRIBUTION S.A.

Signatures

Administrateurs

(39012/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## TREFF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 17.075.

L'an deux mille deux, le trente avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TREFF HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.075, constituée suivant acte notarié en date du 24 octobre 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2 du 3 janvier 1980 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 19 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 103 du 28 février 1996.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, demeurant à Soleuvre,

qui désigne comme secrétaire Madame Annie Maréchal, employée privée, demeurant à Foetz.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
- I) Décision sur la mise en liquidation de la Société.
- 2) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- Monsieur Toby Herkrath, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

En vertu de l'article 148 de la loi sur les sociétés commerciales, le liquidateur, après avoir remboursé les dettes de tiers, distribuera aux actionnaires les actifs restants sans les avoirs réalisés.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Defay, A. Marechal, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 11Cs, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

F. Baden.

(39067/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### INDICAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.882.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

INDICAN HOLDING S.A.

**Signatures** 

Administrateurs

(39013/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

# SOCIETE IMMOBILIERE DE CLERVAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9737 Clervaux, Abbaye St Maurice.

R. C. Diekirch B 234.

Un nouveau texte coordonné des statuts, daté du 16 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE IMMOBILIERE DE CLERVAUX S.A.

Signature

(02059/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2002.

# AVISIA PROPRETE, Société à responsabilité limitée, (anc. ACTICLEAN).

Siège social: Bertrange. R. C. Luxembourg B 41.127.

L'an deux mille deux, le trente avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Philippe Mantz, directeur de sociétés, demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz.
- 2) La société à responsabilité limitée SYMBIOSE, ayant son siège social à Bertrange,

ici représentée par son gérant Monsieur Philippe Mantz, prénommé, habilité à engager la société par sa signature individuelle.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée ACTICLEAN, avec siège social à Bertrange, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 41.127, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 août 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 562 du 1<sup>er</sup> décembre 1992, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en AVISIA PRPOPRETE.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination de AVISIA PROPRETE.

#### Deuxième résolution

Suite au transfert du siège de la Société au 132, rue de Dippach, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le siège social est établi à Bertrange, 132, rue de Dippach.

#### Troisième résolution

Suite à la conversion du capital social en euros décidée par l'assemblée des associés du 12 octobre 2001, l'assemblée modifie l'article 6 des statuts qui a la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille cinq cents (124.500) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille deux cent quarante-cinq (1.245) euros chacune.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 11CS, fol. 90, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

F. Baden.

(39068/200/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

### AVISIA PROPRETE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 41.127.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

F. Baden.

(39069/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

# ZAKHEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 13.430.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 52, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZAKHEM INTERNATIONAL S.A.

Signature

(39045/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### CAPITAL MEDIAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 62.162.

L'an deux mille deux, le deux mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPITAL MEDIAL CORPORATION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 62.162, constituée suivant acte notarié en date du 4 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 189 du 28 mars 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 avril 2002, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Céline Bonvalet, employée privée, demeurant à Thionville.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Penzo, employé privé, demeurant à Sandweiler.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1.- Augmentation du capital social par apport en espèces à concurrence de Euro 500.000,- pour le porter de son montant de Euro 8.087.000,- à Euro 8.587.000,- par émission de 956 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.
  - 2.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
  - 3.- Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de huit millions quatre-vingt-sept mille euros (8.087.000,- EUR) à huit millions cinq cent quatre-vingt-sept mille euros (8.587.000,- EUR) par la création et l'émission de neuf cent cinquante-six (956) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée admet la société à responsabilité limitée de droit italien SMAFIN S.r.I., ayant son siège social à Pallazzo N, Strada 8, Rozzano, Milanofiori, Italie, à la souscription des neuf cent cinquante-six (956) actions, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

#### Souscription et libération

Ensuite les neuf cent cinquante-six (956) actions nouvelles sont souscrites par la société SMAFIN S.r.l., prénommée, ici représentée par Madame Chantal Mathu, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Milan, le 30 avril 2002.

Les neuf cent cinquante-six (956) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

## Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Premier alinéa. Le capital social est fixé à huit millions cinq cent quatre-vingt-sept mille euros (8.587.000,-EUR), divisé en seize mille quatre cent dix-huit (16.418) actions, sans désignation de valeur nominale.»

#### Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 6.900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Mathu, C. Bonvalet, D. Penzo, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 11CS, fol. 91, case 2. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

F. Baden.

(39072/200/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### CAPITAL MEDIAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 62.162.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

F. Baden.

(39073/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## RESERVJAGD AKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.027.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

RESERVJAGD AKTIENGESELLSCHAFT

Signature

Administrateur

(39011/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## RESERVJAGD AKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.027.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

RESERVJAGD AKTIENGESELLSCHAFT

Signature

Administrateur

(39014/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## ZAKHEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 13.430.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2002

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 11, boulevard du Prince Henri au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

Pour ZAKHEM INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 52, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39051/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## BELVAUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.780.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

BELVAUX HOLDING S.A.

**Signatures** 

Administrateurs

(39021/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### LUX INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.714.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

LUX INTERNATIONAL FINANCE S.A.

**Signatures** 

Administrateurs

(39015/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## LUX INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.714.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

LUX INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Signatures

Administrateurs

(39016/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### BIELER VENTURE AG, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.841.

#### DISSOLUTION

#### Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 mai 2002, enregistré à Grevenmacher, le 21 mai 2002, vol. 517, fol. 2, case 4;

- I. Que la société anonyme BIELER VENTURE AG, actuellement sans siège social connu, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 51.841, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 17 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 521 du 12 octobre 1995.
- II. Que suite de la réunion de toutes les actions en une seule main la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.
- III. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à F-75018 Paris, 8, avenue Junot, (France).

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mai 2002. J. Seckler.

(39188/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

# JOWA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 46.597.

Les statuts coordonnés du 15 février 2002, enregistrés à Luxembourg le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour JOWA LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(39017/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### JOWA EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.117.

Les statuts coordonnés du 15 février 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour JOWA EUROPE, S.à r.l., société à responsabilité limitée

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(39018/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## KBC INTERNATIONAL PORTFOLIO, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 7.434.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

**KBC INTERNATIONAL PORTFOLIO** 

Signatures

Administrateurs

(39022/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## ORA BANDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.729.

#### DISSOLUTION

#### Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 février 2002, enregistré à Grevenmacher, le 12 mars 2002, vol. 517, fol. 30, case 8;

- I. Que la société anonyme ORA BANDA S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 57.729, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 194 du 19 avril 1997.
- II. Que suite de la réunion de toutes les actions en une seule main la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.
- III. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mai 2002.

(39189/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## LYCA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.485.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour la société LYCA INVESTMENT S.A. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(39019/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

### LYCA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.485.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour la société LYCA INVESTMENT S.A. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(39020/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### **VEHICLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.093.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

VEHICLE S.A.

Signatures

Administrateurs

(39024/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## SIS-GROUPE BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.987.

## DISSOLUTION

#### Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 avril 2002, enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2002, vol. 517, fol. 94, case 5:

- I. Que la société anonyme SIS-GROUPE BENELUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 42.987, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 1993, publié au Mémorial C numéro 220 du 14 mai 1993.
- II. Que suite de la réunion de toutes les actions en une seule main la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.
- III. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mai 2002. J. Seckler.

(39191/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

# I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.539.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST S.A.

**Signatures** 

Administrateurs

(39023/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.539.

Les statuts coordonnés du 7 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

(39032/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 40.258.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

Administrateur cat. A / Administrateur cat. B

(39025/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

# HILGER, Aktiengesellschaft, (anc. PgmbH HILGER).

Gesellschaftssitz: B-Amel-Born.

Im Jahre zweitausendzwei, am einundzwanzigsten März, um sechzehn Uhr fünf Minuten

In Sankt Vith, Wiesenbachstraße 1,

Vor mir, Bernard Sproten, Notar mit dem Amtssitz zu Sankt Vith,

fand eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung PgmbH HILGER, mit Sitz in 4770 Amel-Born, Montenauer Straße 24, statt.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde des unterzeichnenden Notars vom sechsundzwanzigsten November neunzehnhundertvierundachtzig, auszugsweise veröffentlicht in den Anlagen zum Belgischen Staatsanzeiger vom folgenden zweiundzwanzigsten Dezember, unter der Nummer 3415-22.

Der folgende Gesellschafter, welcher laut seinen Angaben der einzige Gesellschafter ist und die Gesamtheit der Anteile besitzt, ist anwesend:

Herr Hilger Walther Johann, Geschäftsführer, wohnhaft in Amel-Born, Rechter Straße 20, Inhaber von fünfhundertfünfundsiebzig (575) Gesellschaftsanteilen.

Alsdann bittet Herr Hilger den Notar, seine folgenden Ausführungen

- I. Der erschienene, einzige Gesellschafter beabsichtigt, über folgende Tagesordnungspunkte zu beschließen:
- 1- Erweiterung des Gesellschaftsgegenstands; Änderung des Artikels 3 der Statuten;
- 2- Kenntnisnahme:
- des Berichtes der PGMBH H. THISSEN & CO, mit Sitz in Eupen, Vervierser Straße 30, vertreten durch Herrn Betriebsrevisor Alain Kohnen vom fünfzehnten März zweitausendzwei, bezüglich der vorgeschlagenen. Umwandlung der Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung in eine Aktiengesellschaft;
  - des Berichtes der Geschäftsführung zur vorgeschlagenen Umwandlung der Gesellschaft.

Bestätigung dieser Berichte.

Umwandlung der Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung in eine Aktiengesellschaft, deren Bezeichnung, Gesellschaftsgegenstand, Kapital, Dauer, Gesellschaftssitz die gleichen sein werden, wie diejenigen der augenblicklichen Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung, und deren Aktiva, Passiva und Rücklagen unverändert bleiben.

- 3- Festlegung der Satzungen der Aktiengesellschaft.
- 4- Ernennung von Verwaltungsratsmitgliedern und gegebenenfalls eines Kommissar-Revisors.
- II. Alle Gesellschaftsanteile sind vertreten.

Nach diesen Ausführungen stellt der einzige Gesellschafter fest, dass er gültig als Generalversammlung beschließen kann. Er fasst alsdann folgende Beschlüsse:

#### Erster Beschluss

Der einzige Gesellschafter erklärt:

- a) dass er in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft den durch das Gesellschaftsgesetzbuch vorgeschriebenen Bericht, in dem die Erweiterung des Gegenstands begründet wird, aufgestellt hat;
- b) dass dieser Bericht eine Zusammenfassung der Situation der Gesellschaftsaktiva und -Passiva zum einunddreißigsten Dezember zweitausendeins umfasst.

Alsdann beschließt der Gesellschafter, daß der Gesellschaftsgegenstand ergänzt wird, so daß die Gesellschaft künftig - neben dem bisherigen Tätigkeitsbereich - auch folgende Tätigkeit zum Gegenstand hat: «Transporte für Rechnung Dritter, unter anderem Transport von Fertigbeton, der nicht vom Transporteur hergestellt wurde».

Der einzige Gesellschafter beschließt, nach dem zweiten Absatz des Artikels 3 folgenden Wortlaut hinzuzufügen: «Die Gesellschaft hat außerdem zum Gegenstand:

Transporte für Rechnung Dritter, unter anderem Transport von Fertigbeton, der nicht vom Transporteur hergestellt wurde».

#### Zweiter Beschluss

Der einzige Gesellschafter erklärt, dass er in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer den Bericht, welcher die vorgeschlagene Umwandlung der Gesellschaft in eine Aktiengesellschaft begründet, aufgestellt hat.

Der einzige Gesellschafter nimmt Kenntnis von dem Bericht der PGMBH H. THISSEN & Co, mit Sitz in Eupen, Vervierser Straße 30, vertreten durch Herrn Betriebsrevisor Alain Kohnen, vom fünfzehnten März zweitausendzwei, welcher die Situation der Aktiva und Passiva der Gesellschaft am einunddreißigsten Dezember zweitausendeins zusammenfaßt

Dieser Bericht enthält folgende Schlußfolgerungen:

«Unser Auftrag wird durch Art. 776-777 des Gesetzbuchs über die Handelsgesellschaften definiert und beschränkt sich ausschließlich auf die Feststellung jeglicher Überbewertung der Nettoaktiva in der Bilanz zum einunddreißigsten Dezember zweitausendeins, die durch die Geschäftsführung der PGmbH HILGER erstellt wurde.

Die Auftragsdurchführung erfolgte gemäß den bei der Umwandlung der Zweites-Blatt Rechtsform einer Gesellschaft geltenden Normen des Instituts der Betriebsrevisoren.

Aus unserer Prüfung ergeben sich folgende Überbewertungen der Nettoaktiva: ein zusätzlicher Wertberichtigungsbedarf für zweifelhafte Handelsforderungen in Höhe von zwei Millionen vierhundertsechzigtausendfünfhundertzweiundfünfzig (2.460.552) Belgischen Franken, sowie eine nicht gebildete Rückstellung für aufgeschobene Steuern in Höhe von rund sechshunderttausend (600.000) Belgischen franken bezüglich erhaltener Subsidien.

Die in der vorgehend definierten Aufstellung der Aktiva und Passiva mit siebenundzwanzig Millionen achthundertneunundzwanzigtausendvierhundertfünf (27.829.405) Belgischen Franken ausgewiesenen Nettoaktiva, die sich nach Berücksichtigung der vorstehenden Einschränkungen auf vierundzwanzig Millionen siebenhundertachtundsechzigtausend-achthundertdreiundfünfzig (24.768.853) Belgischen Franken belaufen, unterschreiten demnach nicht das gezeichnete Gesellschaftskapital von fünf Millionen siebenhundertfünfzigtausend (5.750.000) Belgischen Franken.

Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung THISSEN, KOHNEN & CO, Alain Kohnen, Betriebsrevisor.

Eupen, den fünfzehnten März zweitausendzwei.»

Der einzige Gesellschafter erklärt, von besagten Berichten ein Exemplar erhalten zu haben.

Ein Exemplar des Berichts des Geschäftsführers und ein Exemplar des Berichts des Betriebsrevisors werden gleichzeitig mit einer Ausfertigung des vorliegenden Protokolls bei der Kanzlei des Handelsgerichts Eupen hinterlegt werden.

Der einzige Gesellschafter erklärt sich mit dein Inhalt des Berichts des Geschäftsführers und des Berichts des Betriebsrevisors einverstanden; er beschließt daraufhin, dass die Privatgesellschaft zeit beschränkter Haftung umgewandelt wird in eine Aktiengesellschaft, deren Bezeichnung, Gesellschaftsgegenstand, Dauer, Gesellschaftssitz die gleichen sein werden, wie diejenigen der augenblicklichen Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung. Desweiteren bleiben das Kapital, alle Bestandteile der Aktiva und der Passiva sowie die Rücklagen unverändert.

Der einzige Gesellschafter stellt fest,

daß das Kapital bis in Höhe von fünf Millionen siebenhundertfünfzigtausend (5.750.000) Franken gezeichnet ist;

- daß das Kapital bis in Höhe von fünf Millionen einhundertfünftausend (5.105.000) Franken liberiert ist;
- daß jede Aktie wenigstens zu einem Drittel liberiert ist.

Der einzige Gesellschafter stellt fest beziehungsweise beschließt, dass das Gesellschaftskapital in den Statuten in Zukunft in Euro ausgedrückt werden soll und sich folglich auf einhundertzweiundvierzigtausendfünfhundertachtunddreißig Euro achtundsiebzig Cent (142.538,78) belaufen wird, dargestellt durch fünfhundertfünfundsiebzig (575) Aktien ohne Bezeichnung eines Nennwerts.

Somit erhält der einzige Gesellschafter für einen Anteil an der Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung eine Aktie der durch Umwandlung entstehenden Aktiengesellschaft.

Die Umwandlung erfolgt entsprechend:

- a) dem Gesetz vom dreiundzwanzigsten Februar neunzehnhundertsiebenundsechzig;
- b) dem Art. 211, Absatz 2 des Einkommenssteuergesetzbuches;
- c) dem Art. 121 des Registrierungsgesetzbuches.

Infolge der Umwandlung erlischt das Mandat des Geschäftsführers der Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung ab sofort.

#### Dritter Beschluss

Nach Abstimmung über jeden einzelnen Artikel, legt der einzige Gesellschafter die Satzungen der Aktiengesellschaft, wie folgt fest:

## Kapitel I: Art der Gesellschaft

#### Art. 1. Benennung.

Die Benennung der Aktiengesellschaft ist HILGER.

Diese Benennung muß in allen Urkunden, Rechnungen, Anzeigen, Veröffentlichungen, Briefen und allen anderen Schriftstücken der Gesellschaft angegeben sein. Unmittelbar vor oder nach dieser Bezeichnung muß der Vermerk «Aktiengesellschaft» oder die Abkürzung «AG» leserlich angegeben sein. Außerdem muß der Gesellschaftssitz angegeben werden sowie auch die Worte «Handelsregister» oder die Abkürzung «H.R.» gefolgt von der Angabe des Sitzes des Handelsgerichtes, in dessen Zuständigkeitsbereich der Gesellschaftssitz liegt, sowie auch die entsprechende Eintragungsnummer.

#### Art. 2. Sitz.

Der Gesellschaftssitz befindet sich in 4770 Amel-Born, Montenauer Straße 24.

Er kann an jeden anderen Ort durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates verlegt werden, welcher Beschluß in den Anlagen zum Belgischen Staatsanzeiger zu veröffentlichen ist.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates kann die Gesellschaft Niederlassungen, Agenturen und Zweigstellen im Inland und im Ausland errichten.

# Art. 3. Gegenstand.

Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Ausführung allgemeiner Bauarbeiten insbesondere von Erd- und Maurerarbeiten, die Ein- und Ausfuhr, den An- und Verkauf sowie die Herstellung, die Verarbeitung und den Vertrieb auch als Sub-Unternehmer von Baumaterialien jeglicher Art und deren Derivaten, den Transport dieser Produkte und Gegenstände. Ausserdem hat die Gesellschaft zum Gegenstand alle Tätigkeiten eines Generalunternehmens für Strassenarbeiten, für Metallbau und für Erdarbeiten.

Außerdem hat die Gesellschaft zum Gegenstand:

- Abbrucharbeiten.
- An- und Verkauf sowie die Verwaltung im weitesten Sinne von Liegenschaften aller Art; zu diesem Zweck kann die Gesellschaft insbesondere alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vornehmen, Miet- und Pachtverhältnisse, sogar für eine sehr lange Dauer, abschließen.

Die Gesellschaft hat außerdem, zum Gegenstand:

Transporte für Rechnung Dritter, unter anderem Transport von Fertigbeton, der nicht vom Transporteur hergestellt wurde

Sie kann alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen vornehmen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gegendstand der Gesellschaft in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, oder die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnten.

### Art. 4. Dauer.

Die Gesellschaft besteht für eine unbestimmte Dauer.

## Kapitel II. Gesellschaftsvermögen

### Art. 5. Kapital.

Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertzweiundvierzigtausendfünfhundertachtunddreißig Euro achtundsiebzig Cent (142.538,78). Es wird durch fünfhundertfünfundsiebzig (575) Aktien ohne Bezeichnung eines Nennwerts dargestellt; der Wert jeder Aktie entspricht einem Fünfhundertfünfundsiebzigstel (1/575) des Kapitals. Das Kapital der Gesellschaft ist vollständig gezeichnet und mindestens zu einem Drittel liberiert worden.

Die Aktien können durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates in mehrere Aktienanteile aufgeteilt werden; diese Aktienanteile gewähren die gleichen Rechte wie eine Aktie, wenn sie in entsprechender Zahl vereinigt werden, sogar ohne Übereinstimmung der Nummern.

Die Aktienanteile können gegen eine ungeteilte Aktie eingetauscht werden.

Jeder Inhaber von ungeteilten Aktien kann diese Inhaberpapiere bei der Gesellschaft gegen ein oder mehrere kollektive Inhaberpapiere eintauschen, welche zehn, hundert, fünfhundert oder tausend Aktien darstellen, deren Nummern sich folgen, und zwar nach seiner Wahl.

Jeder Inhaber eines kollektiven Wertpapieres kann dieses bei der Gesellschaft gegen eine entsprechende Zahl Einzelaktien eintauschen. Dieser Umtausch erfolgt auf Kosten des Inhabers.

## Art. 6. Vorrangiges Zeichnungsrecht.

Bei jeder Kapitalerhöhung müssen die neuen, gegen Bareinlagen zu zeichnenden Aktien vorzugsweise den Aktionären im Verhältnis zur Anzahl ihrer Aktien angeboten werden, indem die Bestimmungen des Artikels 592 und folgende des Gesellschaftsgesetzbuchs beachtet werden.

#### Kapitel III: Aktien und ihre Übertragung

#### Art. 7. Art der Aktien - Abtretungen.

Die Aktien sind Inhaberaktien.

Das hiernach beschriebene Genehmigungsverfahren ist bei entgeltlichen und unentgeltlichen Abtretungen oder Übertragungen von Aktien an Dritte, die nicht Gesellschafter sind, anwendbar.

Der Aktionär, der die Gesamtheit oder einen Teil seiner Aktien an eine physische oder juristische Person, die nicht Aktionär ist, abtreten will, muss den Verwaltungsrat der Gesellschaft über sein Vorhaben informieren. Innerhalb des Monats, welcher der Zustellung der Information folgt, muss der Verwaltungsrat eine Entscheidung über den Genehmigungsantrag treffen. Die Genehmigung kann durch einfache Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst werden. Der Verwaltungsrat muss seine Entscheidungen nicht begründen.

Innerhalb von fünfzehn Tagen nachdem der Verwaltungsrat die Entscheidung getroffen hat, muss die Genehmigung oder Ablehnung dem abtretungswilligen Aktionär zugestellt werden.

Wenn der Verwaltungsrat den vorgeschlagenen Erwerber nicht annimmt, verfügt der Abtregungswillige über eine zehntätige Frist ab dem Versand der Verwaltungsratsentscheidung, um zu entscheiden und zuzustellen, ob er nicht verzichtet. Sollte der Abtretungswillige seine Entscheidung nicht fristgerecht dem Verwaltungsrat zustellen, so wird davon ausgegangen, dass er auf sein Abtretungsvorhaben verzichtet. Wenn er nicht auf dieses Vorhaben verzichtet, muss der Verwaltungsrat innerhalb des Monats, welcher dem Versand der ablehnenden Verwaltungsratsentscheidung folgt, die Aktien nach einfacher Stimmenmehrheit durch einen Aktionär oder einen Dritten erwerben lassen. Die Aktien werden zu dem Preis erworben, der ursprünglich zwischen dem abtretungswilligen Aktionär und dem vorgeschlagenen Erwerber vereinbart war, oder - falls dieser Preis bestritten wird - zu dem Preis, der durch einen Sachverständigen festgelegt wird, welcher entsprechend Artikel 1854 des Bürgerlichen Gesetzbuchs einvernehmlich durch die Parteien bezeichnet wurde, oder - in Ermangelung einer Einigung über die Bezeichnung des Sachverständigen durch den Experten, der auf Antrag der schnelleren Partei durch den Vorsitzenden des Handelsgerichts, der wie bei einstweiligen Verfügungen entscheidet, bezeichnet wird.

Innerhalb der dreissig Tage nach Festlegung des Preises muss der Erwerber, der entsprechend den vorstehenden Bestimmungen durch den Verwaltungsrat zugelassen wurde, den Preis für die Aktien entrichten. Die Zustellungen, die auf Grund dieses Artikels erfolgen müssen, erfolgen durch postalische Einschreibebriefe, wobei die Fristen an dem Versanddatum beginnen, das auf dem Einlieferungsschein des Einschreibebriefes vermerkt ist.

#### Art. 8. Unteilbarkeit der Aktien.

Die Aktien sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Wenn eine Aktie mehreren Eigentümern gehört, kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte solange aufschieben, bis eine einzige Person bezeichnet wurde, um der Gesellschaft gegenüber als Aktieneigentümer aufzutreten.

## Art. 9. Rechtsnachfolger.

Die Rechte und Verpflichtungen, die sich aus den Aktien ergeben, bleiben mit diesen verbunden, gleich in wessen Eigentum die Aktien übergehen.

Die Gläubiger oder Erben eines Aktionärs können unter keinem Vorwand Versteigerung der Güter und Werte der Gesellschaft verlangen, noch sich auf irgendeine Art in ihre Verwaltung einmischen.

Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Jahresrechnungen und die Beschlüsse der Generalversammlung beziehen.

# Kapitel IV: Verwaltung und Aufsicht

## Art. 10. Zusammensetzung des Verwaltungsrates.

Die Gesellschaft wird durch einen Rat verwaltet, der sich aus wenigstens drei Mitgliedern zusammensetzt, die für höchstens sechs Jahre durch die Generalversammlung der Aktionäre bezeichnet werden und jederzeit durch sie widerruflich sind.

Wenn die im Artikel 518, Paragraph 1, Absatz 2 des Gesellschaftsgesetzbuchs vorgesehenen Bedingungen erfällt sind, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder jedoch auf zwei reduziert werden.

Sie sind wiederwählbar.

Das Mandat der ausscheidenden, nicht wiedergewählten Verwaltungsratsmitglieder endet unverzüglich nach der Generalversammlung, welche die Neuwahl vorgenommen hat.

#### Art. 11. Vakanz.

Im Falle der Vakanz von einem oder mehreren Verwaltungsratssitzen infolge Todesfall, Rücktritt oder aus anderen Gründen, sind die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder und die Kommissare, welche einen Generalrat bilden, berechtigt, diese Mandate vorläufig zu übertragen.

In diesem Falle nimmt die Generalversammlung bei ihrer nächsten Zusammenkunft die endgültige Wahl vor.

Das in vorstehenden fällen bezeichnete Verwaltungsratsmitglied wird für die Dauer ernannt, welche zur Mandatsbeendigung des durch ihn ersetzten Verwaltungsratsmitglieds erforderlich ist.

#### Art. 12. Vorsitz

Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden bezeichnen.

## Art. 13. Sitzungen.

Jedesmal wenn das Interesse der Gesellschaft dies erfordert oder wenn wenigstens zwei Verwaltungsratsmitglieder dies beantragen, versammelt der Rat sich auf Einberufung und unter der Präsidentschaft seines Vorsitzenden oder, falls dieser verhindert ist, des stellvertretenden Vorsitzenden oder des Verwaltungsratsmitgliedes, welches durch seine Kollegen bezeichnet wurde.

Die Sitzungen finden an dem in dem Einberufungsschreiben angeführten Ort statt.

#### Art. 14. Beratungen des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann nur dann gültig beraten und beschließen, wenn wenigstens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann schriftlich, durch Telegramm, Telex, Telekopie oder auf jede andere Mitteilungsart, die auf einem gedruckten Schriftstück erfolgt, einen seiner Kollegen damit beauftragen, ihn bei einer bestimmten Ratssitzung zu vertreten und für ihn abzustimmen. In diesem Falle wird der Vollmachtgeber als anwesend angesehen.

Kein Verwaltungsratsmitglied kann allerdings mehr als einen seiner Kollegen vertreten.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann desgleichen - allerdings nur, wenn wenigstens die Hälfte der Verwaltungsratsmitglieder persönlich anwesend ist - schriftlich, durch Telegramm, Telex, Telekopie oder auf jede andere Mitteilungsart, die auf einem gedruckten Dokument erfolgt, seine Ansicht äußern, und seine Stimme abgeben.

In Ausnahmefällen und sofern dies auf Grund von Dringlichkeit und auf Grund des Gesellschaftsinteresses erforderlich ist, können Verwaltungsratsbeschlüsse durch einstimmige schriftliche Zustimmung der Verwalter gefasst werden, außer in den im Artikel 521, letzter Absatz des Gesellschaftsgesetzbuchs vorgesehenen Fällen.

Wenn eine juristische Person zum Verwaltungsratsmitglied ernannt wird, kann diese eine physische Person bezeichnen, mittels welcher sie ihr Verwaltungsmandat ausübt.

In dieser Hinsicht können Dritte keinerlei Rechtfertigung verlangen. Die einfache Angabe des Auftretens als Vertreter oder Delegierter der juristischen Person ist ausreichend.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefaßt.

#### Art. 15. Protokolle.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen aufgezeichnet, die durch wenigstens die Mehrheit der anwesenden Mitglieder unterzeichnet werden.

In den Protokollen können die Ratsmitglieder ihre Aussagen und Anmerkungen vermerken lassen.

Diese Protokolle werden in einem besonderen Register eingetragen oder eingebunden.

Die Vollmachten sowie die schriftlich, durch Telegramm, Telex, Telekopie oder andere Dokumente abgegebenen Ansichten und Stimmen werden dort beigefügt.

Die Kopien oder Auszüge, welche bei Gericht oder anderweitig vorzulegen sind, werden durch zwei Verwalter unterzeichnet.

## Art. 16. Befugnisse des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat hat die Befugnis, alle Handlungen auszuführen, die für die Verwirklichung des Gesellschaftsgegenstandes erforderlich oder nützlich sind, vorbehaltlich derjenigen, die gemäß dem Gesetz der Generalversammlung vorbehalten sind.

#### Art. 17. Tägliche Geschäftsführung.

Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser Geschäftsführung übertragen:

- entweder einem oder mehreren seiner Mitglieder, die den Titel «delegierter Verwalter» tragen;
- oder einem oder mehreren Prokuristen, die unter den Verwaltungsratsmitgliedern oder außerhalb dieses Rates bezeichnet werden;
- oder einem Direktionsausschuß oder ständigen Ausschuß, dessen Mitglieder unter den Verwaltungsratsmitgliedern oder außerhalb des Verwaltungsrates ausgewählt werden.

Der Verwaltungsrat und die mit der täglichen Geschäftsführung Beauftragten können im Rahmen der Geschäftsführung Sonderbefugnisse an Bevollmächtigte delegieren.

Im übrigen kann der Verwaltungsrat einen beratenden oder technischen Ausschuß bilden, die Direktion eines oder mehrerer Tätigkeitsbereiche einem oder mehreren Direktoren oder Prokuristen anvertrauen, die Mitglieder oder Nichtmitglieder des Verwaltungsrates sind, und Bevollmächtigten Sonderbefugnisse übertragen. Der Rat kann von mehreren der vorstehenden Möglichkeiten Gebrauch machen und die hiervor genannten Personen jederzeit ihres Amtes entheben.

Der Rat legt die Zuständigkeit und die festen oder veränderlichen Vergütungen der genannten Bevollmächtigten fest.

## Art. 18. Vergütung.

Der Verwaltungsrat kann - zusätzlich zu eventuell vorgesehenen Tantiemen - seinen Mitgliedern oder den Direktoren eine gleichbleibende oder veränderliche Vergütung zuweisen, die zu Lasten der allgemeinen Auslagen ist.

Die Versammlung kann den Verwaltungsratsmitgliedern außerdem Anwesenheitsgelder gewähren, die zu Lasten der allgemeinen Unkosten sind.

Der Verwaltungsrat kann den Verwaltungsratsmitgliedern und Direktoren, die mit besonderen Mandaten und Aufträgen beauftragt sind, Vergütungen gewähren, die zu Lasten der allgemeinen Unkosten gehen.

# Art. 19. Aufsicht.

Die Überwachung des Finanzgebahrens sowie die Kontrolle der Jahresrechnungen und der Ordnungsmäßigkeit hinsichtlich der Gesellschaftsgesetzgebung und der gegenwärtigen Satzungen werden einem oder mehreren Kommissaren anvertraut.

Die Kommissare werden durch die Generalversammlung für eine begrenzte Dauer von drei Jahren unter den Mitgliedern des Instituts der Betriebsrevisoren bezeichnet.

Sie tragen den Titel «Kommissar-Revisor».

In Abweichung von vorstehendem Absatz ist die Gesellschaft nicht dazu verpflichtet, einen oder mehrere Kommissare zu ernennen, wenn sie für Sechstes-Blatt das letzte abgeschlossene Geschäftsjahr den Kriterien entsprochen hat, die durch den Artikel 12, Paragraph zwei des Gesetzes vom zehnten Juli neunzehnhundertfünfundsiebzig hinsichtlich der Unternehmensbuchführung und - Jahresrechnungen festgelegt sind.

Auf Antrag eines oder mehrerer Aktionäre muß der Verwaltungsrat allerdings die Generalversammlung einberufen, um über die Bezeichnung eines Kommissars abzustimmen.

Falls kein Kommissar bezeichnet wird, hat jeder Aktionär persönlich die Untersuchungs- und Kontrollrechte der Kommissare.

#### Art. 20. Haftung.

Die Verwaltungsratsmitglieder und Kommissare gehen keinerlei persönliche Verantwortung hinsichtlich der Gesellschaftsverpflichtungen ein.

Entsprechend dem allgemeinen Recht und den Vorschriften der Gesellschaftsgesetzgebung sind sie für die Fehler verantwortlich, welche sie bei der Ausübung ihres Mandats begehen.

## Art. 21. Vertretung - Urkunden und Gerichtshandlungen.

Unbeschadet der Sondervollmachten, die der Verwaltungsrat erteilen kann, wird die Gesellschaft vor Gericht und bei allen Handlungen durch einen delegierten Verwalter, der alleine handeln kann, oder durch den Verwaltungsratsvorsitzenden, der alleine handeln kann, vertreten, ohne daß diese Personen Dritten gegenüber nachweisen müssen, daß der Verwaltungsrat einen entsprechenden Beschluß gefaßt hat.

Im übrigen wird die Gesellschaft auch rechtsgültig durch zwei Verwaltungsratsmitglieder, die gemeinsam handeln, vertreten.

## Kapitel V: Generalversammlungen

#### Art. 22. Zusammensetzung und Befugnisse.

Die ordnungsgemäß gebildete Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre.

Sie setzt sich aus allen Eigentümern von Kapitalaktien zusammen, die berechtigt sind, ihre Stimme entweder selbst oder durch einen Bevollmächtigten unter Beachtung der gesetzlichen und satzungsmäßigen Vorschriften abzugeben.

Die durch die Generalversammlung gefaßten Beschlüsse sind für alle Aktionäre, selbst die Abwesenden oder Dissidenten, bindend.

#### Art. 23. Versammlungen.

Die jährliche Generalversammlung findet am dritten Mittwoch im Monat April, um siebzehn Uhr statt.

Wenn dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am nächsten Werktag, Samstags ausgeschlossen, statt.

Außerdem kann die Versammlung jedes Mal außergewöhnlich einberufen werden, wenn das Interesse der Gesellschaft dies erfordert.

Sie muß auf Antrag der Aktionäre einberufen werden, die zusammen ein Fünftel der Aktien vertreten.

Die jährliche Generalversammlungen finden am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort statt. Die außerordentlichen Generalversammlungen finden in Belgien, an dem im Einberufungsschreiben angeführten Ort statt.

## Art. 24. Einberufungen.

Sowohl die jährlichen als auch die außerordentlichen Generalversammlungen werden durch den Verwaltungsrat oder das Kollegium der Kommissare einberufen.

Die Einberufungen enthalten die Tagesordnung und werden durch Anzeigen vorgenommen, die entsprechend den gesetzlichen Bestimmungen veröffentlicht werden.

Wenn alle Aktien nominativ sind, können die Einberufungen ausschließlich durch eingeschriebene Briefe erfolgen, die wenigstens fünfzehn Tage vor der Versammlung zugestellt wurden.

Die Verwalter und die Kommissare werden ebenfalls wenigstens fünfzehn Tage vor der Versammlung brieflich zu den Generalversammlungen eingeladen.

#### Art. 25. Zulassung zur Versammlung.

Um bei der Generalversammlung zugelassen zu werden, muß jeder Aktieneigentümer seine Inhaberaktien am Gesellschaftssitz oder bei den in der Einberufung angegebenen Instituten wenigstens fünf Tage vor der Versammlung hinterlegen.

Die Eigentümer von Namensaktien müssen den Verwaltungsrat in der gleichen Frist schriftlich (durch Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis setzen, daß sie an der Generalversammlung teilnehmen wollen, und die Anzahl der Aktien angeben, mit welcher sie an den Abstimmungen teilzunehmen beabsichtigen.

Die Inhaber von Schuldverschreibungen können an den Versammlungen teilnehmen, allerdings nur mit beratender Stimme, unter der Voraussetzung, daß sie die Formalitäten erfüllt haben, welche durch die beiden ersten Absätze dieses Artikels vorgesehen sind.

#### Art. 26. Vertretung.

Jeder Aktieneigentümer kann sich bei der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, unter der Voraussetzung, daß dieser Bevollmächtigte selbst Aktionär ist und daß er für die Zulassung zur Generalversammlung erforderliche Formalitäten durchgeführt hat. Die juristischen Personen können hingegen durch einen Bevollmächtigten

vertreten werden, der nicht Aktionär ist; jeder Ehepartner kann durch seinen Ehegatten vertreten werden; die Minderjährigen, Entmündigten oder anderen Geschäftsunfähigen handeln durch ihre gesetzlichen Vertreter.

Der Verwaltungsrat kann den Text der Vollmachten festlegen und verlangen, daß diese wenigstens fünf Tage vor der Versammlung an dem angegebenen Ort hinterlegt werden.

Die Miteigentümer, Nutznießer und Besitzer des nackten Eigentumsrechts, die Gläubiger und Pfandschuldner müssen sich jeweils durch eine einzige Person vertreten lassen.

#### Art. 27. Vorstand.

Jede Generalversammlung wird durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder, in dessen Ermangelung, durch einen stellvertretenden Vorsitzenden präsidiert.

In Ermangelung eines Vorsitzenden und stellvertretenden Vorsitzenden, wird die Generalversammlung durch den delegierten Verwalter oder, in dessen Ermangelung, durch das älteste Verwaltungsratsmitglied präsidiert.

Bei Abwesenheit oder Verhinderung der hiervor angegebenen Personen führt der stärkste anwesende und annehmende Aktionär oder der älteste unter diesen, falls mehrere Aktionäre von gleicher Bedeutung anwesend sind, den Vorsitz der Versammlung.

Der Vorsitzende bezeichnet den Schriftführer.

Die Versammlung wählt zwei Stimmenzähler unter den Aktionären. Die anwesenden Verwaltungsratsmitglieder vervollständigen den Vorstand.

## Art. 28. Vertagung.

Jede jährliche oder außerordentliche Generalversammlung kann durch den entsprechend Vorstehendem zusammengesetzten Vorstand sofort um drei Wochen vertagt werden, sogar wenn über die Jahresrechnungen entschieden werden soll.

Diese Vertagung hebt jeden bereits gefaßten Beschluß auf

Die zweite Versammlung berät über die gleiche Tagesordnung. Die zwecks Zulassung bei der ersten Versammlung erfüllten Formalitäten sind auch für die zweite Versammlung gültig.

Neue Aktienhinterlegungen können im Hinblick auf die zweite Versammlung erfolgen; diese wird endgültig entscheiden

#### Art. 29. Stimmrecht.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

#### Art. 30. Abstimmungen der Generalversammlungen.

Über Angelegenheiten, die nicht auf der Tagesordnung angeführt sind, kann die Generalversammlung nicht abstimmen.

Die Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefaßt, ausgenommen die Beschlüsse wofür eine qualifizierte Mehrheit notwendig ist.

Die Abstimmungen erfolgen durch Handaufheben oder Namensaufruf, es sei denn, daß die Versammlung einen anderen Abstimmungsmodus mit einfacher Mehrheit beschlossen hat.

Bevor die Sitzung beginnt, wird eine Anwesenheitsliste mit den Namen der Aktionäre und der Anzahl ihrer Aktien durch jeden von ihnen oder durch ihre Bevollmächtigte unterschrieben.

#### Art. 31. Qualifizierte Mehrheit.

Bei Beschlußfassungen hinsichtlich einer Kapitalerhöhung oder -herabsetzung, der Fusion oder Spaltung der Gesellschaft, der Auflösung, oder jeder anderen Statutenänderung kann die Generalversammlung nur dann gültig beraten und beschließen, wenn die vorgeschlagenen Änderungen besonders in der Einberufung angegeben waren und wenn die bei der Versammlung anwesenden Aktionäre wenigstens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Wenn letztere Bedingung nicht erfüllt ist, wird eine neue Einberufung erforderlich sein, und die neue Versammlung wird unabhängig von dem vertretenen Kapital beschlußfähig sein.

Die entsprechenden Vorschläge können nur mit drei Viertel Stimmenmehrheit angenommen werden.

Wenn die Abstimmung allerdings den Gesellschaftsgegenstand, die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft infolge von Verlusten der drei Viertel des Gesellschaftskapitals oder die Umwandlung der Gesellschaft zum Gegenstand hat, ist die Versammlung nur dann beschlußfähig, wenn sie die Anwesenheitsbedingungen erfüllt, die durch das Gesellschaftsgesetzbuch vorgesehen sind.

Änderungen des Gesellschaftsgegenstands können nur mit einer Stimmenmehrheit von vier Fünfteln beschlossen werden.

## Art. 32. Protokolle.

Die Protokolle der Generalversammlung werden durch die Vorstandsmitglieder und die Aktionäre unterschrieben, welche dies beantragen. Kopien und Auszüge, die bei Gericht oder anderweitig vorzulegen sind, werden durch ein Mitglied des Verwaltungsrates unterschrieben.

#### Kapitel VI: Geschäftsjahr - Verteilungen

#### Art. 33. Geschäftsjahr.

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und es endet am einunddreißigsten Dezember des folgenden Kalenderahres.

An letzterem Datum werden die Bücher der Gesellschaft abgeschlossen, und der Verwaltungsrat stellt alsdann ein vollständiges, dem Kontenplan entsprechendes Inventar auf

Die Konten werden in einer Zusammenstellung erfaßt, welche die Jahresrechnung bildet. Die Jahresrechnung umfaßt die Bilanz, die Ergebnisrechnung und ihre Anlagen.

## Art. 34. Verteilung.

Das positive Bilanzergebnis, abzüglich der allgemeinen Unkosten, sozialen Lasten und Abschreibungen, welche aus der bestätigten Bilanz hervorgehen, bilden den jährlichen Reingewinn.

Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent für die Bildung der gesetzlichen Rücklage entnommen. Diese Entnahme ist nicht mehr erforderlich, wenn diese Rücklage ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht, wenn die gesetzliche Rücklage angegriffen wird, muß die genannte Vorwegnahme wieder beginnen.

Die Generalversammlung, die auf Vorschlag des Verwaltungsrates beschließt, wird die Zuwendung des verbleibenden Saldos festlegen.

## Art. 35. Zahlung der Dividenden.

Der Verwaltungsrat kann unter seiner persönlichen Verantwortung beschließen, daß Anzahlungen auf Dividenden durch Entnahme von den Gewinnen des laufenden Geschäftsjahres ausgezahlt werden, und der Rat kann das entsprechende Auszahlungsdatum festlegen. Der Verwaltungsrat muß in diesem Zusammenhang die einschlägigen gesetzlichen Vorschriften beachten.

Die Aktionäre, welche eine gegen die gesetzlichen Bestimmungen verstoßende Anzahlung auf Dividenden erhalten haben, müssen diese zurückerstatten, wenn die Gesellschaft den Nachweis erbringt, daß sie von der Unrechtmäßigkeit der Ausschüttung Kenntnis hatten, oder diese angesichts der Umstände nicht ignorieren konnten.

## Kapitel VII: Auflösung - Liquidation

#### Art. 36. Kapitalverlust.

I. Wenn die Netto-Aktiva infolge von Verlusten auf einen Betrag verringert werden, der unterhalb der Hälfte des Gesellschaftskapitals liegt, muß die Generalversammlung innerhalb einer Frist von höchstens zwei Monaten ab der Feststellung des Verlustes tagen, um gegebenenfalls entsprechend den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Formen über die eventuelle Auflösung der Gesellschaft oder andere, in der Tagesordnung angeführte Maßnahmen abzustimmen.

Der Verwaltungsrat begründet seine Vorschläge in einem Sonderbericht, der entsprechend dem Gesetz zur Verfügung der Gesellschafter steht.

II. Wenn die Netto-Aktiva auf einen Betrag reduziert sind, der unterhalb eines Viertels des Gesellschaftskapitals liegt, kann die Auflösung mit einem Viertel der bei der Generalversammlung geäußerten Stimmen beschlossen werden.

III. Wenn die Netto-Aktiva auf einen Betrag reduziert sind, der unterhalb des gesetzlichen Mindestkapitals liegt, kann jeder Interessierte die Auflösung der Gesellschaft bei dem zuständigen Gericht beantragen; das Gericht kann gegebenenfalls eine Frist zur Regularisierung der Lage einräumen.

#### Art. 37. Liquidation.

Die Gesellschaft wird nicht enden bei Tod, Rechtsunfähigkeit (Entmündigung), Konkurs oder offensichtlicher Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft - gleich aus welchem Grund diese erfolgt - wird die Liquidation durch die Liquidatoren vorgenommen, welche die Generalversammlung bezeichnet hat; in Ermangelung einer solchen Bezeichnung wird die Liquidation durch den im Amte befindlichen Verwaltungsrat vorgenommen, welcher alsdann als Liquidationsausschuß handelt.

Zu diesem Zweck verfügen die Liquidatoren über die weitgehensten Befugnisse, die durch Artikel einhunderteinundachtzig und folgende der koordinierten Gesetze über die Handelsgesellschaften gewährt werden. Die Versammlung legt gegebenenfalls die Vergütungen der Liquidatoren fest.

## Art. 38. Liquidationsversammlungen.

Die Liquidatoren oder gegebenenfalls die mit der Liquidation beauftragten Verwaltungsratsmitglieder bilden ein Kollegium, welches entsprechend den Vorschriften abstimmt, die für die Abstimmungen des Verwaltungsrates maßgebend sind.

Alljährlich legen die Liquidatoren der Generalversammlung die Liquidationsergebnisse vor und teilen ihr gleichzeitig die Gründe mit, aus welchen die Liquidation noch nicht abgeschlossen werden konnte. Sie richten sich nach den Artikeln 92 und folgende, 608, 616 und 624 des Gesellschaftsgesetzbuchs bezüglich der Erstellung und Hinterlegung der Jahresrechnung.

Die Versammlungen werden durch die Liquidatoren einberufen und präsidiert und zwar entsprechend den Vorschriften der vorliegenden Satzungen. Sie bewahren die Befugnis, Satzungsänderungen vorzunehmen.

Anläßlich der ersten Jahresversammlung, die dem Amtsantritt der Liquidatoren folgt, müssen letztere der Versammlung die Möglichkeit geben, über die Entlastung der letzten Verwaltungsratsmitglieder und Kommissare abzustimmen.

#### Art. 39. Verteilung.

Nach Begleichung aller Schulden, Unkosten und Liquidationsauslagen oder nach Hinterlegung der dazu erforderlichen Beträge, werden die Netto-Aktiva zunächst dazu verwendet, den eingezahlten, nicht amortisierten Betrag der Aktien in bar oder mittels Wertpapieren zurückzuerstatten.

Wenn nicht alle Aktien im gleichen Verhältnis liberiert sind, müssen die Liquidatoren vor der Aufteilung mit dieser Verschiedenheit Rechnung tragen.

# Kapitel VIII: Allgemeine Bestimmungen

## Art. 40. Dimizilwahl.

Für die Ausführung der Satzungen wählen alle Aktionäre, Inhaber von Schuldverschreibungen, Verwaltungsratsmitglieder, Kommissare, Direktoren und Liquidatoren, die im Ausland wohnhaft sind, Domizil am Gesellschaftssitz, wohin alle Mitteilungen, Vorladungen, Zustellungen gültig an sie gerichtet werden können.

#### Art. 41. Gerichtsstand.

Für alle Streitigkeiten zwischen der Gesellschaft, ihren Aktionären, Inhabern von Schuldverschreibungen, Verwaltungsratsmitgliedern, Kommissaren und Liquidatoren hinsichtlich der Gesellschaftsangelegenheiten und hinsichtlich der Ausführung der vorliegenden Satzungen wird der Gerichtsstand ausschließlich bei den Gerichten sein, die für den Gesellschaftssitz zuständig sind, es sei denn, die Gesellschaft würde ausdrücklich darauf verzichten.

#### Art. 42. Allgemeines Recht.

Die Parteien unterwerfen sich vollständig dem Gesellschaftsgesetzbuch. Infolgedessen werden die Bestimmungen dieser Gesetze, von welchen nicht rechtmäßig abgewichen worden wären, angesehen, als wenn sie einen Bestandteil der vorliegenden Urkunde bilden würden, und die Klauseln, welche gegen die bindenden gesetzlichen Bestimmungen verstoßen, werden als nicht geschrieben angesehen.

#### Vierter Beschluss

Nachdem die Satzungen der Aktiengesellschaft festgelegt worden sind, wurde die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf zwei festgelegt.

Als Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt:

- Herr Hilger Walther Johann vorgenannt;
- Frau Hocke Christa, Ehefrau des vorgenannten Herrn Hilger, wohnhaft in Amel-Born, Rechter Straße 20, welche hier interveniert ist;

welche die Mandate anzunehmen erklären.

Die Mandate dieser Verwaltungsratsmitglieder enden unmittelbar nach der jährlichen Generalversammlung des Jahres zweitausendsieben.

Die Gesellschaft bezeichnet keinen Kommissar, da sie voraussichtlich nicht die gesetzlichen Voraussetzungen erfüllen wird, welche die Ernennung eines Kommissars erforderlich machen.

#### Verwaltungsratssitzung

Nachdem der Verwaltungsrat hiervor gebildet wurde, erklärte dieser, sich hiermit gültig zu versammeln, um die Ernennung des Vorsitzenden und der delegierten Verwalter vorzunehmen.

Einstimmig beschließt der Rat für die Dauer von sechs Jahren Herrn Hilger Walther Johann zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates sowie zum delegierten Verwalter zu ernennen, der annimmt, und dem der Verwaltungsrat generelle Vertretungsbefugnisse erteilt, so daß er die Gesellschaft alleine bei allen Verwaltungs- und Verfügungshandlungen ohne Einschränkung vertreten kann.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung um sechzehn Uhr fünfunddreißig beendet.

Über alles Vorstehende hat der Notar dieses Protokoll am eingangs genannten Ort und Datum aufgestellt.

Nach vollständiger Vorlesung und Kommentierung des Inhalts dieser Urkunde durch den Notar sowie nach Genehmigung haben der einzige

Gesellschafter und die intervenierende Frau Christa Hocke mit mir, Notar, unterschrieben.

Unterschriften.

Enregistré à Clervaux, le 25 avril 2002, vol. 210, fol. 83, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(02036/000/504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mai 2002.

## NAPALM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 71.299.

#### DISSOLUTION

#### Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 avril 2002, enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2002, vol. 517, fol. 92, case12;

- I. Que la société anonyme NAPALM S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R.C. Luxembourg section B numéro 71.299, a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 août 1999, publié au Mémorial C numéro 828 du 8 novembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Norbert Muller en date du 21 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 1007 du 29 décembre 1999 et en date du 10 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 243 du 31 mars 2000.
- II. Que la société se trouve dissoute aux droits des parties, par reprise par les actionnaires, proportionnellement à leurs participations dans la société, de l'intégralité de l'actif et du passif.
- III. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mai 2002. J. Seckler.

(39190/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## WAPLINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 26.544.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

WAPLINVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

(39026/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## WAPLINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.544.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

WAPLINVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

(39028/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### CALIBOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 26.069.

Les statuts coordonnés du 8 octobre 2001, enregistrés à Luxembourg le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

CALIBOIS S.A.

**Signatures** 

Administrateurs

(39027/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### B.C.C., BUREAU & COMPUTERCENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9701 Clervaux, 4, rue de Bastogne.

R. C. Diekirch B 2.814.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2002

Sont nommés Administrateurs pour une période d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Marc Tafniez, demeurant à B-4830 Limbourg;
- Monsieur Herbert Weynand, demeurant à Medell, B-4770 Amel;
- Monsieur Norbert Eicher, demeurant à Hünningen, B-4780 St. Vith;
- Monsieur François Meyers, demeurant à L-Eselborn;
- Madame Mathilde Backes, demeurant à Hünningen, B-4780 St.Vith.

Est nommé Commissaire aux Comptes, pour une période d'un an, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Guido Lehnen, demeurant à B-4960 Malmedy.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Diekirch le 29 mai 2002, vol. 270, fol. 84, case 8. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(02056/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2002.

#### PARFIMO PARTICIPATIONS FINANCIERES IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.543.

Les statuts coordonnés du 3 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

PARFIMO PARTICIPATIONS FINANCIERES IMMOBILIERES S.A.

**Signatures** 

Administrateurs

(39029/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### LANIMULLION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.984.

Les statuts coordonnés du 5 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

LANIMULLION S.A.

Signatures

Administrateurs

(39030/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## **DUDINKA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 59.945.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

DUDINKA HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(39031/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

# INDUSTRIES & DEVELOPMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1520 Luxemburg, 5, rue Adolphe Fischer.

H. R. Luxemburg B 67.774.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom Mittwoch, dem 8. Mai 2002, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1. Die Mitglieder des bisherigen Verwaltungsrates wurden mit sofortiger Wirkung von ihren Ämtern abberufen. Ihnen wird volle Entlastung erteilt.

Zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates wurden gewählt:

Herr Egon Bentz als Vorsitzender, Herr Genadi Lewinski und Herr Gunter Lardirsch.

Der Verwaltungsrat setzt sich nunmehr zusammen aus folgenden Personen:

Herr Egon Bentz als Vorsitzender,

Herr Genadi Lewinski

und Herr Gunter Ladirsch.

2. Der bisherige Aufsichtskommissar

LUXEMBOURG CONSULTING GROUP AG

11A, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

wurde mit sofortiger Wirkung von seinem Amt abberufen. Ihm wird volle Entlastung erteilt.

Zum neuen Aufsichtskommissar wurde gewählt

LUXEMBOURG FUTURE LANE S.A.

5, rue Adolphe Fischer

L-1520 Luxembourg.

Das Mandat des Aufsichtskommissars und der Verwaltungsratsrates endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2003.

- 3. Der Sitz der Gesellschaft wurde mit sofortiger Wirkung verlegt nach 5, rue Adolphe Fischer, L1520 Luxembourg
- 4. Sämtliche bisher erteilten Prokura werden mit sofortiger Wirkung annuliert.

Es wurde eine neue Gesamtprokura erteilt mit Einzel-Zeichnungsrecht für alle Gesellschaftskonten für Herrn Egon Bentz. Diese hat uneingeschränkte Gültigkeit.

Luxembourg, den 8. Mai 2002.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39100/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### TUNG LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 24.960.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

TUNG LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(39033/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### KANAKA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 35.535.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

KANAKA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(39034/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## FARMINT GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 55.622.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juillet 2001

- 1. Le mandat d'Administrateur de Messieurs Alain Vasseur, consultant, Holzem, Toby Hekrath, maître en droit, Luxembourg et Roger Caurla, maître en droit, Mondercange est prolongé à nouveau pour une période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.
- 2. Le mandat de Commissaire aux comptes de HIFIN S.A., 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg est prolongé à nouveau pour une période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour FARMINT GROUP HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 72, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39089/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## MILLERS STORAGE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 65.040.

Le rapport annuel au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (39036/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## SECURITY CAPITAL EUROPEAN SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 58.514.

Le rapport annuel au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (39037/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.388.

Le rapport annuel au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (39038/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

### SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 51.782.

Le rapport annuel au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (39039/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

# SECURITY CAPITAL U.S. REALTY MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 59.758.

Le rapport annuel au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (39040/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### **SCARABEN LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 63.867.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 mai 2002

Suivant l'article six des statuts, le Conseil d'Administration désigne Monsieur Joseph Vincent Petralia, Président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la société, avec signature individuelle pour toutes les opérations rentrant dans l'objet de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour SCARABEN LIMITED S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 52, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39053/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## FINANCIERE PHOTO EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 67.616.

L'an deux mille deux, le trente avril

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE PHOTO EUROPE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 38-40, rue Sainte-Zithe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.616, constituée sous la dénomination de XALYA S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 mars 1999, numéro 140. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 février 2002, non encore publié.

L'assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Alexandre Gobert, Maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Annie Maréchal, employée privée, demeurant à Foetz.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

- I Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Augmentation de capital à concurrence de deux cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 294,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente-six mille huit cent quarante-six euros (EUR 136.846,-) à cent trente-sept mille cent quarante euros (EUR 137.140,-) par l'émission de cent quarante-sept (147) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.
  - 2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société.
- II.- Qu'une assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour a été convoqué pour le 23 avril 2002. Que lors de cette assemblée les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont décidé de reporter l'assemblée à une date ultérieure.
- III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés sont restées annexées au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire soussigné en date du 23 avril 2002, numéro 536/02 de son répertoire.

- IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que 56.913 actions de catégorie A et 11.510 actions de catégorie B représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée.
- V.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de deux cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 294,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente-six mille huit cent quarante-six euros (EUR 136.846,) à un montant de cent trente-sept mille cent quarante euros (EUR 137.140,-) par l'émission de cent quarante-sept (147) actions de catégorie B, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2-) chacune.

#### Souscription et libération

L'Assemblée admet Monsieur Eric Licoys, ci-après nommé, à la souscription des actions nouvelles, les actionnaires existants renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Les cent quarante-sept (147) actions ainsi émises sont souscrites par Monsieur Eric Licoys, administrateur de sociétés, demeurant 42, avenue Friedland, F-75830 Paris, pour un prix total de quarante quatre mille cent quarante-neuf euros (EUR 44.149,-).

Monsieur Licoys est ici représenté par Monsieur Alexandre Gobert, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris le 15 avril 2002.

Cette procuration restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante-quatre mille cent quarante-neuf euros (EUR 44.149,-) faisant deux cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 294,-) pour le capital et quarante-trois mille huit cent cinquante-cinq euros (EUR 43.855,-) à titre de prime d'émission se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

## Deuxième résolution

Suite à cette première résolution, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cent trente-sept mille cent quarante euros (EUR 137.140,-) représenté par cinquantesix mille neuf cent treize (56.913) actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et onze mille six cent cinquante-sept (11.657) actions de catégorie B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.»

#### Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: A. Gobert, A. Marechal, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 11CS, fol. 90, case 5. – Reçu 441,49 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

F. Baden.

(39065/200/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### FINANCIERE PHOTO EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 67.616.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

F. Baden.

(39066/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### VALTOBAC LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 7.165.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 52, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALTOBAC LIMITED, Société Anonyme

Signature

Un administrateur

(39046/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## SODIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 4.361.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 52, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIPAR S.A.

Signature

Un Administrateur

(39047/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### **MULTIMET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin. R. C. Luxembourg B 32.678.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, vol. 568, fol. 70, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

(39056/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## EDFUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.517.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 52, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDFUND S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(39048/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### THE BIG EAGLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 71.340.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 mai 2002

Lors de la réunion de ce jour le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Suivant l'article treize des statuts, le Conseil d'Administration désigne Monsieur Gianguido Caligaris, demeurant à CH-6850 Mendrisio, Administrateur-délégué de la société, avec signature individuelle pour toutes les opérations rentrant dans l'objet de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THE BIG EAGLE S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 52, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39052/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## NORDBOIS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9908 Troisvierges, Zone Industrielle Gare. H. R. Diekirch B 4.849.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 25. April 2001

Aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 25. April 2001, einregistriert in Clervaux am 17. Mai 2002, vol. 210, fol. 96, case 6, geht folgendes hervor:

Die Gesellschafterversammlung beschließt einstimmig:

- 1. Den Nominalwert der Anteile zu streichen.
- 2. Das Gesellschaftskapital wird im vorgennanten gesetzlichen Rahmen um 4.249,- LUF erhöht, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Anteilen. Das Gesellschaftskapital beträgt nach dieser Erhöhung 504.249,- LUF.

Die Kapitalerhöhung erfolgt durch Einbringen von Gewinnvorträgen, welche durch eine Bilanz vom 31. Dezember 2001 bestätigt werden. Eine Kopie der Bilanz bleibt gegenwärtigem Protokoll beigebogen um mit demselben einregistriert zu werden.

Das Gesellschaftskapital von derzeit 504.249,- luxemburgischen franken wird in Euro umgewandelt zum Kurs von 1,- Euro für 40,3399 luxemburgische franken, so dass das Gesellschaftskapital ab jetzt 12.500,- Euros beträgt.

Der Nominalwert der Anteile wird abgeändert, so dass das Gesellschaftskapital von 12.500,- Euros aus 500 Anteilen mit einem Nominalwert von je 25,- Euros besteht.

Da die Anzahl der Gesellschaftsanteile unverändert ist, bleibt die Anzahl Anteile pro Teilhaber ebenfalls umverändert.

- 4. Infolge der beiden vorangegangenen Beschlüsse wird der Wortlaut von Artikel 5 der Satzungen folgendermaßen abgeändert:
  - Art. 5. Le capital social est fixé à 12.500,-, divisé en 500 parts sociales de 25,- chacun.

Les 500 parts sociales ont été souscrites intégralement par Monsieur Joseph Schmitz, commerçant, demeurant à L-9773 Troine-Route, Maison 5. Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices, ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Weiswampach, den 28. Mai 2002.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Für NORDBOIS, S.à r.l.

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

(02039/667/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2002.

# CTM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 27.928.

\_

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2000

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège de la société au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CTM HOLDING S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 52, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39054/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## MEZZONEN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 31.864.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

Le Conseil d'Administration de CARLSON ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. responsable de la domiciliation de MEZZONEN S.A. (en liquidation) représenté par

J. Kuylenstierna / E. Skog

(39092/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### EMD INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 83.410.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

CARLSON ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. responsable de la domiciliation de LUXONEN S.A. représenté par J. Kylenstierna / E. Skog

(39093/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## ARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 79.021.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 janvier 2002

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration que la société RABO MERCHANT BANK N.V. est nommée aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Wilfred Jeroen Scheelbeek avec effet au 18 janvier 2002.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2002

Il résulte de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire que l'assemblée décide de ratifier la nomination de la société RABO MERCHANT BANK N.V. en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 69, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39106/799/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## **EXOTICA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 31.873.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

CARLSON ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. responsable de la domiciliation de LUXONEN S.A. représenté par J. Kuylenstierna / E. Skog

(39094/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## **ROSWELL INTERTRADE S.A., Société Anonyme.**

En date du 21 mai 2002, le domiciliataire a dénoncé le siège social de la société.

C. Kaufhold

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 69, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39101/296/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### IPA CONSTRUCT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 9, route de Bastogne.

L'an deux mille deux, le trente avril.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La Société Anonyme INTERNATIONAL TRUST CONSULTING avec siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boule-vard Grande-Duchesse Charlotte, constituée initialement sous forme d'une Société à responsabilité limitée avec la dénomination de INVESTMENT AND TRUST CONSULT, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg le 9 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 945 du 31 décembre 1998 et changée en société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 12 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations, numéro 146 du 26 février 2001, ici représentée par Monsieur Koen Aerts, comptable, demeurant à B-Louvain, en sa qualité d'administrateur-délégué.

Laquelle comparante déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité IPA CONSTRUCT.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré que la Société à responsabilité limitée IPA CONS-TRUCT, ayant son siège social à Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 avril 2001, publié au Mémorial C des Sociétés et Associations, numéro 1014 du 15 novembre 2001 et a un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare prendre les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II à L-9706 Clervaux, 9, route de Bastogne.

#### Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

# Art. 4. Le siège social est établi à Clervaux.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associée unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays à la mandataire des comparantes, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. Aerts et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 mai 2002, vol. 465, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 mai 2002. A. Lentz.

(39110/221/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### PRO PEINTURE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.811.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 10 mai 2002, que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme PRO PEINTURE S.A. à L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Boubon.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 10 mai 2002, que la société DUSTIN INVEST INC démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme PRO PEINTURE S.A.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

DUSTIN INVEST INC.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 10 mai 2002, que la société CHANNEL HOLDINGS INC démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme PRO PEINTURE S.A.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

CHANNEL HOLDINGS INC.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 10 mai 2002, que Monsieur Pascal Bonnet démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société anonyme PRO PEINTURE S.A.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 74, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39102/999/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### C.C. & T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 68.360.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le six mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société TORY CORPORATION., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Akara Bldg, 24 de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, ici représentée par Madame Nathalie Triolé, employée privée, demeurant à F-Elzange, en vertu d'une procuration lui délivrée à Bertrange le 2 mai 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant desdites qualités a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la Société Anonyme C. C. & T. S. A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 22 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 295 du 28 avril 1999 et est inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 68.360.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Que la société TORY CORPORATION est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la liquidation et à la dissolution de la susdite société.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a procédé à l'annulation des titres représentatifs au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

Pour le dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Triolé et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 7 mai 2002, vol. 465, fol. 75, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 mai 2002.

A. Lentz.

(39111/221/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## MIRADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 83.843.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 décembre 2001

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration que la société RABO MERCHANT BANK N.V. est nommée aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Wilfred Jeroen Scheelbeek avec effet au 17 décembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 69, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39105/799/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## PEFALU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 86.196.

L'an deux mille deux, le huit mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) KONVERSIA HOLLAND BV, société de droit néerlandais, établie et ayant son siège social à NL-1186 JA Amstelveen-Tigris, 5, ici représentée par Maître Nathalie Nimesgern, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Amstelveen le 6 mai 2002.
- 2) Monsieur Airat Iskhakov, directeur de sociétés, demeurant à Ufa (Russie), 67-7, rue Karla Marksa, ici représenté par Maître James Junker, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 3 mai 2002.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter leurs déclarations comme suit:

Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée PEFALU, S.à r.l., ayant son siège social à L-2715 Luxembourg, 19, rue Walram, constitutée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 26 février 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés.

Que le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées et détenues comme suit:

1) KONVERSIA HOLLAND BV, société de droit néerlandais, établie et ayant son siège social à NL-1186 JA Amstelveen-Tigris, 5, trois cent soixante parts sociales	
2) Monsieur Airat Iskhakov, directeur de sociétés, demeurant à Ufa (Russie), 67-7, rue Karla Marksa, quarante parts sociales	
Total: quatre cents parts sociales	
Que la comparante, la société KONVERSIA HOLLAND BV, prénommée, ici représentée comme dit ci-avant, déclare	

céder et transporter avec effet immédiat, deux cents (200) parts sociales à Monsieur Airat Iskhakov, prénommé, ici représenté comme dit ci-avant.

Suite à cette cession de parts, qui est acceptée au nom de la société par le gérant-directeur, le prénommé Airat Is-

khakov, ici représenté comme dit ci-avant, les parts sont détenues comme suit:

1) KONVERSIA HOLLAND By société de droit péorlandais établie et avant son sière social à NL 1186 IA Ams

1) KOINVERSIA HOLLAND BV, societe de droit neerlandais, établie et ayant son siège social à INL-1186 JA Ams-	
telveen-Tigris, 5, cent soixante parts sociales	160
2) Monsieur Airat Iskhakov, directeur de sociétés, demeurant à Ufa (Russie), 67-7, rue Karla Marksa, deux cent	
quarante parts sociales	240
Total: quatre cents parts sociales	400

Les associés décident de transférer le siège social de L-2715 Luxembourg, 19, rue Walram à L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Nimesgern, J. Junker, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 mai 2002, vol. 465, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 mai 2002. A. Lentz.

(39112/221/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

# BALLAST NEDAM INTERNATIONAL PRODUCT MANAGEMENT LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen. R. C. Luxembourg B 83.653.

L'an deux mille deux, le trente avril.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) BALLAST NEDAM INTERNATIONAL BV., établie et ayant son siège social à NL-1180 EH Amstelveen, P.B. 2330, ici représentée par Madame Françine Moniot, employée privée, demeurant à F-Ugny, en vertu d'une procuration donnée à Amstelvee, le 22 mars 2002.
- 2) BALLAST NEDAM INTERNATIONAL PRODUCT MANAGEMENT BV., établie et ayant son siège social à NL-4143 Leerdam, 12, Nijverheidstraat, ici représentée par Madame Françine Moniot prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Leerdamm, le 22 mars 2002.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité BALLAST NEDAM INTER-NATIONAL PRODUCT MANAGEMENT LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 septembre 2001, non encore publié au Mémorial C des Sociétés et Associations, avec un capital social de treize mille euros (13.000,- EUR), représenté par cinq cent vingt (520) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prendre les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associées décident de transférer le siège social de la société de L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II à L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

#### Deuxième résolution

Les associées décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

#### Art. 5.

## version française:

«Le siège social de la société est établi à Keispelt. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales au Luxembourg.»

# version anglaise:

«The registered office of the Company is established in Keispelt. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the extraordinary general meeting of its partners. Branches or other offices may be established in Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays à la mandataire des comparantes, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Moniot et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 mai 2002, vol. 465, fol. 69, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 mai 2002. A. Lentz.

(39113/221/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

# BALLAST NEDAM INTERNATIONAL PRODUCT MANAGEMENT LUXEMBOURG,

# Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen. R. C. Luxembourg B 83.653.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 mai 2002. A. Lentz.

(39114/221/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## IMMOBILIERE JOMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3927 Mondercange, 53, Grand-rue.

#### **STATUTS**

L'an deux mille deux, le seize mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à Grevenmacher ici représentée par Monsieur Christian Hess, comptable, demeurant à L-4996 Schouweiler, 26, rue de la Résistance, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.
  - 2) Monsieur Christian Hess, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de IMMOBILIERE JOMI S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Mondercange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la promotion dans le domaine immobilier, l'acquisition, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, l'évaluation, la prise de bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance d'immeubles en copropriété, la gestion de patrimoines immobiliers, l'encaissement de loyers pour compte de tiers avec décomptes y relatifs, le calcul de millièmes, la mise en copropriété et l'administration ou l'exploitation de tout bien immobilier ou mobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toute opération commerciale, industrielle ou financière s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que les prestations de services de secrétariat, les travaux dactylographiés.

La société peut agir pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association ou société avec tous autres et pourra réaliser directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, les opérations ayant un lien direct ou indirect avec son objet.

Elle peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participation dans toutes affaires et entreprises.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Toute cession d'action entre vifs et pour cause de mort doit être approuvée par le conseil d'administration. Les autres actionnaires ont toujours un droit de préemption sur les actions susceptibles d'un transfert.

- Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.
- Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois mai à 17.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille trois.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables. Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

- **Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.
- Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.
- **Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille deux.
- Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

- **Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### Souscription et libération

Les sociétés comparantes ont souscrit les actions et les ont libéré intégralement de la manière suivante:

Actionnaires	Capital	Capital	Nombre
	souscrit	libéré	d'actions
	EUR	EUR	
1) CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., prénommée:	30.000,-	30.000,-	30
2) Christian Hess, prénommé:	1,000,-	1.000,-	1
Total:	31.000,-	31.000,-	31

Preuve de tous ces payements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

## Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cent quatre-vingt-cinq euros (1.185,- EUR).

#### Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Madame Eugénie Grethen, sans état particulier, demeurant à L-4973 Dippach, 153, route de Luxembourg;
- Monsieur Jérome Biwer, étudiant, demeurant à L-4973 Dippach, 153, route de Luxembourg;
- Madame Michèle Bivort, employée, demeurant à L-1452 Luxembourg, 16, rue Théodore Eberhardt.
- 3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
- FIDUCIAIRE & CONSULTING S.A. HDR + PARTNER, avec siège social à L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.
  - 4. L'adresse de la société est fixée à L-3927 Mondercange, 53, Grand-rue.
- 5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an deux mille sept.
- 6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.
- 7. Faisant usage de la faculté offerte par l'article 9 des statuts, l'assemblée autorise la désignation de Madame Michèle Bivort prénommée, comme administrateur-délégué de la société, laquelle pourra engager la société dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires, ensemble avec la signature conjointe de deux administrateurs.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Hess, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 17 mai 2002, vol. 465, fol. 75, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Remich, le 27 mai 2002.

A. Lentz.

(39147/221/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## LAUER MASSIVHAUS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5570 Remich, 33, route de Stadtbredimus.

H. R. Luxemburg B 38.251.

Im Jahre zweitausend und zwei, am achten Mai.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Ist erschienen:

Herr Hermann Lauer, Diplomingenieur, wohnhaft zu D-54439 Saarburg, Kruterberg, 9.

Mit Wirkung zum 1. Januar 2002, nach Abtretung von 10 Anteilen durch Frau Petra Lauer-Schwarzott an den Komparenten, ist dieser alleiniger Inhaber sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LAUER MASSIVHAUS, S.à r.l., mit Sitz in Moutfort, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Christine Doerner im Amtssitz zu Bettemburg am 23. September 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 125 vom 4. April 1992, geworden.

Die vorgenannte Abtretung wurde durch den Komparenten in seiner Eigenschaft als Verwalter der Gesellschaft angenommen.

Das Gesellschaftskapital beträgt eine million Luxemburger Franken (1.000.000,- LUF) und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF), vollständig eingezahlt.

Der alleinige Gesellschafter ersucht den unterzeichneten Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

#### Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz von L-5330 Moutfort, 104, route de Remich nach L-5570 Remich, 33, route de Stadtbredimus zu verlegen und dementsprechend Artikel 2 Absatz 1 der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 2. Absatz 1. Der Sitz der Gesellschaft ist in Remich.»

#### Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst das Kapital der Gesellschaft mit Rückwirkung zum 1. Januar 2002 in Euro umzuwandeln, zum festgesetzten Kurs von 40,3399 LUF zu 1.- Euro, somit die Gesellschaft ein Kapital von vierundzwanzigtausend siebenhundertneunundachtzig Euros sechsunddreissig Cent (24.789,36 EUR) hat, eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile, mit einem Nennwert von je zweihundertsiebenundvierzig Euros neunzig Cent (247,90 EUR).

Dementsprechend wird Artikel 6 der Statuten abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt vierundzwanzigtausend siebenhundertneunundachtzig Euros sechsunddreissig Cent (24.789,36 EUR), eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile, mit einem Nennwert von je zweihundertsiebenundvierzig Euros neunzig Cent (247,90 EUR), die durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Hermann Lauer, Diplomingenieur, wohnhaft zu D-54439 Saarburg, Kruterberg, 9, gezeichnet sind.»

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Remich, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Lauer und A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 mai 2002, vol. 465, fol. 74, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 mai 2002. A. Lentz.

(39115/221/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### LAUER MASSIVHAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 33, route de Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 38.251.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 mai 2002.

A. Lentz.

(39116/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## ISOL-FINANCE S.A., Société Anonyme. Capital social: 31.000,- EUR.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman. R. C. Luxembourg B 86.069.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 mai 2002

L'an deux mille deux, le six mai à dix heures, le conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son Administrateur-délégué.

Son présents et ont signé le registre de présence:

- La FIDUCIAIRE RENE MORIS, représenté par son administrateur-délégué, René Moris
- Carla Machado
- Isbelda Gouvinhas

En conséquence, René Moris constate que les administrateurs présents réunissent l'ensemble des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Puis l'administrateur-délégué rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour:

- Prise de participation dans la société CONSTRUCTION MACHINES MAURICIENNE LTEE

L'administration expose au conseil le projet d'achat de la société CONSTRUCTION MACHINES MAURICIENNE LTDEE.

Après délibération, le conseil accepte la prise de participation dans la société CONSTRUCTION MACHINES MAU-RICIENNE LTDEE pour un prix total de 950,000 Rs réparti comme suit:

- 450,000 Rs pour Monsieur Patrick Hazera
- 450,000 Rs pour Madame Sylvie Bonnier

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par deux administrateurs.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39175/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## WASTE EQUIPMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 57.332.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2002.

F. Kesseler.

(39159/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## HMS LUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2440 Luxemburg, 59, rue de Rollingergrund. H. R. Luxemburg B 10.559.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 19. April 2002 wurde der Sitz der Gesellschaft an die Adresse, L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund, verlegt.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39160/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## LUXVELO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 63, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 34.829.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 21 mai 2002, vol. 210, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 28 mai 2002.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(39161/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

# CAFE MERTZIGER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 13, rue Principale.

R. C. Diekirch B 5.764.

## **EXTRAIT**

## Première résolution

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.500,- euros, représenté par 500 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Monsieur Heinz Pewny, cent cinquante parts sociales	150
Monsieur Daniel Karger, cents parts sociales	100
Madame Marie-Josée Cler, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cing cents parts sociales	500

#### Deuxième résolution

Monsieur Pewny Heinz dénonce avec effet immédiat de sa fonction comme gérant dans la S.à r.l., CAFE MERTZIGER STUFF.

## Troisième résolution

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge à Monsieur Heinz Pewny de sa fonction comme gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mertzig, le 16 mai 2002.

Pour CAFE MERTZIGER STUFF, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 2. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02058/514/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2002.

# RAPID PRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange. R. C. Luxembourg B 10.735.

\_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 3 décembre 2001

Du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 décembre 2001 enregistré le 17 mai 2002 à Clervaux, volume 210, folio 96, case 9, il ressort ce qui suit:

L'assemblée des associés décide à l'unanimité:

- 1. De supprimer la valeur nominale des parts sociales.
- 2. De majorer le capital par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 5.948,- LUF pour le porter à 705.948,- LUF, sans émission d'actions nouvelles.

L'existence de ces bénéfices reportés se dégage du bilan arrêté au 31 décembre 2000, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- 3. De convertir le capital social actuel de 705.948,- LUF en euro au cours de change d'un euro pour 40,3399 LUF, de façon à ce que le capital social s'établisse à 17.500,- EUR, représenté par 70 parts sociales de 250,- EUR chacune. Le nombre total des parts sociales reste donc inchangé après la conversion du capital social en euro.
- 4. Suite à ces résolutions, les associés décidént à l'unanimité de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- Art. 6. Paragraphe 1. Le capital social est fixé à la somme de 17.500,- EUR, représenté par 70 parts sociales de 250,- EUR chacune.

Pour publication au Mémorial et pour inscription au registre de commerce.

Weiswampach, le 29 mai 2002. Pour RAPID PRESS, S.à r.l. FIDUNORD, S.à r.l. Signature

> Assemblée Générale des Associés du 3 décembre 2001 Répartition bénéficiaire 2000

Augmentation et conversion du capital en euros

#### Suivant décision des associés:

- Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	0 LUF
- Perte de l'exercice à affecter (-)	11.312.922 LUF
- Bénéfice reporté de l'exercice précédent (+)	
- Perte reportée de l'exercice précédent (-)	0 LUF
- Bénéfice à affecter (=)	0 LUF
- Perte à affecter (=)	4.451.199 LUF
- Prélèvement sur réserve libre (+)	4.493.787 LUF
- Affectation à la réserve légale (-)	595 LUF
- Affectation aux autres réserves (-)	0 LUF
- Distribution de bénéfice (-)	0 LUF
- Augmentation de capital par incorporation de bénéfices reportés (conversion en ) (-)	5.948 LUF
- Bénéfice à reporter (=)	36.045 LUF
- Perte à reporter (=)	0 LUF

Les associés sont habilités, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre, à la majorité simple, les décisions suivantes, sans égard à la représentation du capital social.

- 1. Les associés décident à l'unanimité de supprimer la valeur nominale des parts sociales.
- 2. Les associés décident à l'unanimité de majorer le capital par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 5.948,- LUF pour le porter à 705.948,- LUF, sans émission d'actions nouvelles.

L'existence de ces bénéfices reportés se dégage du bilan arrêté au 31 décembre 2000, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- 3. Les associés décident à l'unanimité de convertir le capital social actuel de 705.948,- LUF en euro au cours de change d'un euro pour 40,3399 LUF, de façon à ce que le capital. social s'établisse à 17.500,- EUR, représenté par 70 parts sociales de 250,- EUR chacune. Le nombre total des parts sociales reste donc inchangé après la conversion du capital social en euro.
- 4. Suite à ces résolutions, les associés décidént à l'unanimité de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
  - **Art. 6. Paragraphe 1.** Le capital social est fixé à la somme de 17.500,- représenté par 70 parts sociales de 250,-chacune.

Décharge de la gérance

Les associés donnent décharge aux gérant(s) pour l'exercice 2000.

Bertrange, le 3 décembre 2001.

ARDENNES BUSSINESS CORPORATE (B)

IMPRIMERIE RAPIDPRESS, S.à r.l.

B. Willems

Gérant

IMPRIMERIE RAPIDPRESS, S.à r.l.

A. Chauveheid

Gérant

Enregistré à Clervaux, le 17 mai 2002, vol. 210, fol. 96, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(39162/667/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## **EUROPEAN DYNAMICS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 64.911.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(39163/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

# FIVE MOUNTS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme, (anc. STRADA INVESTMENTS S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.869.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 21 mars 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 30 avril 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2002.

P. Bettingen.

(39164/202/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## VULCALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 7.493.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature

Mandataire

(39165/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### ILE DE FRANCE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.180.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 mai 2002.

(39177/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

A. Lentz.

## AMYMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2711 Luxembourg, 34, rue Richard Wagner.

R. C. Luxembourg B 33.310.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Signature

Mandataire

(39166/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### AMYMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2711 Luxembourg, 34, rue Richard Wagner.

R. C. Luxembourg B 33.310.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Signature

Mandataire

(39167/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### FIRST CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: 28A, rue des Ecoles.

R. C. Luxembourg B 69.768.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Signature

Mandataire

(39168/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### FIRST CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: 28A, rue des Ecoles.

R. C. Luxembourg B 69.768.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Signature

Mandataire

(39169/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## REISSWOLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 13, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 34.878.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Signature

Mandataire

(39170/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## SOTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Luxembourg, 13, op Preteschacker.

R. C. Luxembourg B 67.612.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Signature

Mandataire

(39171/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### PEINTURE LACOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 47A, rue des Trévires.

R. C. Luxembourg B 80.492.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Signature

Mandataire

(39172/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## RESTAURANT SPELTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 8, rue Chimay.

R. C. Luxembourg B 29.070.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Signature

Mandataire

(39173/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## MUSIRENT-LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9940 Asselborn, 34, rue de Wiltz.

H. R. Diekirch B 5.588.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 30. November 2001

Aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 30. November 2001, einregistriert in Clervaux am 17. Mai 2002, vol. 210, fol. 96, case 5, geht folgendes hervor:

Die Gesellschafterversammlung beschließt einstimmig:

- 1. Den Nominalwert der Anteile zu streichen.
- 2. Das Gesellschaftskapital von derzeit 540.000,- luxemburgischen Franken wird in Euro umgewandelt zum Kurs von 1,- Euro für 40,3399 luxemburgische Franken, so dass das Gesellschaftskapital ab jetzt 13.386,25 Euros beträgt.

Der Nominalwert der Anteile wird abgeändert, so dass das Gesellschaftskapital von 13.386,25 Euros aus 540 Anteilen mit einem Nominalwert von je 24,78935 Euros besteht.

Da die Anzahl der Gesellschaftsanteile unverändert ist, bleibt die Anzahl Anteile pro Teilhaber ebenfalls unverändert.

- 3. Infolge der beiden vorangegangenen Beschlüsse wird der Wortlaut von Artikel 6, Absatz 1 der Satzungen folgendermaßen abgeändert:
- Art. 6. 1er alinéa. Le capital social est fixé à 13.386,25 Euros, représenté par 540 parts sociales d'une valeur nominale de 24,78935 Euros chacune, entièrement libérées.

Weiswampach, den 28. Mai 2002.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Für MUSIRENT-LUX, S.à r.l.

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

(02040/667/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2002.

## ALLA FORNACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 14, rue du Brill. R. C. Luxembourg B 24.495.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 1998, vol. 311, fol. 74, case 1/1, a été

déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

Signature.

(39180/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

### ALLA FORNACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 14, rue du Brill. R. C. Luxembourg B 24.495.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 1998, vol. 311, fol. 74, case 1/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

Signature.

(39181/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

### ALLA FORNACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 14, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 24.495.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2002, vol. 322, fol. 51, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

Signature.

(39182/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

## ALLA FORNACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 14, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 24.495.

Le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2002, vol. 324, fol. 7, case 4/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

Signature.

(39183/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

# ALLA FORNACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 14, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 24.495.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2002, vol. 324, fol. 7, case 4/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

Signature.

(39184/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### **BEJIMAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9775 Weicherdange, Maison 30D.

## **STATUTS**

L'an deux mille deux, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. PLOQUETTE HOLDING S.A. avec siège social à L-8247 Mamer, 1 rue des Maximins, ici représentée par Madame Sonia Benamor, employée privée, demeurant à F-Algrange, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 26 mars 2002,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. FGA (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-8247 Mamer, 1 rue des Maximins,

ici représentée par Madame Sonia Benamor, prénommée,

en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 26 mars 2002,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

#### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.
- **Art. 2.** La société prend la dénomination de BEJIMAC S.A. La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Weicherdange.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'élaboration de tous travaux administratifs. Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

- Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- euros) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- euros) chacune.
- **Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

- **Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.
- Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

#### Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

- Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature collective d'un administrateur et de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.
  - **Art. 10**. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Le mandat d'administrateur est à titre gratuit.
- **Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

## Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

- Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action representative du capital social donne droit à une voix.
- Art. 14. L'assemblée genérale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mil trois. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.
- **Art.16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- PLOQUETTE HOLDING S.A., prénommée	999 actions
- FGA (LUXEMBOURG) S.A., prénommée	1 action
Total: mille	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à raison de 50% par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille deux. La première assemblée générale se tiendra en deux mille trois.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- euros).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans
- Monsieur Etienne Richelle, ingénieur, demeurant à B-1420 Braine L'Alleud, avenue du Chemin creux, 3.
- Monsieur Suha Doratli, ingénieur technicien, demeurant à Yorganci Ciftligi Mevki, Vyp Konutlari 53, Uskumrukoy à Istanbul (Turquie).
- Monsieur Yavuz Doratli, agent commercial, demeurant à Yorganci Ciftligi Mevki, Vyp Konutlari 53, Uskumrukoy à Istanbul (Turquie).
  - Monsieur Jean-Marie Defrère, expert-comptable, demeurant à B-4102 Seraing, rue Jouhaux 22.
  - 3. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Jean-Marie Defrère, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

- 4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FIDUCIAIRE & EXPERTISES S.A. avec siège social à Mamer.
  - 5. Le siège social est fixé à L-9775 Weicherdange, Maison 30D.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: S. Benamor, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2002, vol. 878, fol. 33, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2002.

A. Biel.

(02071/203/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juin 2002.

# FIGEAC CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 46.509.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Signature

Mandataire

(39174/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

#### PURA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 79.643.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 mai 2002 que:

Le mandat de KPMG AUDIT avec siège social à Luxembourg a été révoqué avec effet immédiat et INTERAUDIT, S.à r.l. a été nommé commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le29 mai 2002, vol. 568, fol. 81, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39185/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2002.

### **BLUETALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

#### **STATUTS**

L'an deux mille deux, le treize mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- DELMA & Cie, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte,

2.- SOLFICORP S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, ici représentée par DEL-MA & Cie, S.à r.l., préqualifiée, en sa qualité d'administrateur-délégué.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### Titre Ier.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1**er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de: BLUETALE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Wiltz.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

## Art. 4. La société a pour objets:

- la gestion de ressources humaines et toutes activités s'y rapportant
- la location de biens meubles et immeubles.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

### Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions sans valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'au montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

### **Titre III.- Administration**

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

- Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués, cette délégation étant subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué ainsi que le premier directeur de la gestion journalière seront nommés par l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

#### Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### Titre V.- Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 17.00 heures au siège social ou à l'endroit spécifié dans la convocation, et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

## Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2002.
- Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. DELMA & Cie, S.à r.l., prédésignée	1 action
2. SOLFICORP, prédésignée	99 actions
Total:	100 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

## Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Benoît de Bien, prénommé,
- b) DELMA & Cie, S.à r.l., préqualifiée,
- c) SOLFICORP, préqualifiée.
- 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
- FIDOMES, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte.
- 4. Est nommée administrateur-délégué de la société:
- DELMA & Cie, S.à r.l., préqualifiée
- 5. Les mandats des administrateurs et commissaire expireront lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an deux mil huit.
  - 6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante:
  - L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. de Bien, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 135S, fol. 42, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur(signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Senningerberg, le 30 mai 2002.

P. Bettingen.

(02064/202/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2002.

# AF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot. R. C. Diekirch B 5.256.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 mai 2002.

(02026/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2002.

### ITC, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.

R. C. Diekirch B 4.942.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 21 mai 2002, vol. 210, fol. 97, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 28 mai 2002.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(02033/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2002.

#### ITC, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9990 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel. H. R. Diekirch B 4.942.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 7. Dezember 2001

Aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 7. Dezember 2001, einregistriert in Clervaux am 21. Mai 2002, Volume 210, Folio 97, Case 10, geht folgendes hervor:

Die Gesellschafterversammlung beschließt einstimmig:

- 1. Den Nominalwert der Anteile zu streichen.
- 2. Das Gesellschaftskapital wird im vorgenannten gesetzlichen Rahmen um 4.249 LUF erhöht, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Anteilen. Das Gesellschaftskapital beträgt nach dieser Erhöhung 504.249 LUF.

Die Kapitalerhöhung erfolgt durch Einbringen von Gewinnvorträgen, welche durch eine Bilanz vom 31. Dezember 2000 bestätigt werden. Eine Kopie der Bilanz bleibt gegenwärtigem Protokoll beigebogen um mit demselben einregistriert zu werden.

3. Das Gesellschaftskapital von derzeit 504.249 luxemburgischen Franken wird in Euro umgewandelt zum Kurs von 1 Euro für 40,3399 luxemburgische Franken, so dass das Gesellschaftskapital ab jetzt 12.500 Euro beträgt.

Der Nominalwert der Anteile wird abgeändert, so dass das Gesellschaftskapital von 12.500 Euro aus 500 Anteilen mit einem Nominalwert von je 25 Euro besteht.

Da die Anzahl der Gesellschaftsanteile unverändert ist, bleibt die Anzahl Anteile pro Teilhaber ebenfalls umverändert.

- 4. Infolge der vorangegangenen Beschlüsse wird der Wortlaut von Artikel 7 der Satzungen folgendermaßen abgeändert:
  - Art. 7. Das Kapital der Gesellschaft beträgt 12.500 Euro und ist eingeteilt in 500 Gesellschaftsanteile von je 25 Euro. Das Kapital ist vollständig freigestellt und wurde durch den eingangs genannten Gründer gezeichnet.

Zur Veröffentlichung im Mémorial und zur Eintragung beim Handelsregister.

Weiswampach, den 29. Mai 2002.

Für ITC, GmbH

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(02045/667/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2002.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimeurie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange